Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 63 (1971)
Heft: 1

Artikel: Les douze mois de l'année 1970
Autor: Nobel, Guido
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385611

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Organe mensuel de l'Union syndicale suisse

Revue syndicale suisse

N° 1 Janvier 1971 63e année

Les douze mois de l'année 1970

Par Guido Nobel

Au seuil d'une année nouvelle, il est d'usage de jeter un bref regard rétrospectif sur les événements les plus marquants des douze mois qui viennent de s'écouler.
Il en est de même pour le mouvement syndical qui tout au long de l'année 1970 a déployé une activité particulièrement intense et a enregistré des succès réjouissants dans tous les secteurs économiques.
Au fil des mois, nous avons relevé:

Janvier

Nous enregistrons en ce début d'année la disparition de la Fabrique Linoléum S.A. de Giubiasco. Depuis quelque temps déjà, l'industrie tessinoise s'essoufflait et montrait des signes de faiblesse. Après la fabrique de chocolat Cima-Norma à Dangio, les fabriques de cigarettes Balcana à Chiasso et Orienta à Taverne qui ont dû cesser ou transformer leur production, c'est au tour de la Linoléum S.A. à Giubiasco de transformer complètement sa production, abandonnant le linoléum pour fabriquer d'autres produits industriels. Le nom même de cette fabrique a changé puisque dorénavant elle s'appellera «Industries de Giubiasco S.A.» Ces modifications ne vont pas sans apporter de graves perturbations parmi les travailleurs. Ainsi, à la Linoléum ce sont plus d'une centaine d'ouvriers qui ont été licenciés à la fin de l'année 1969.
Le recyclage de ces travailleurs a posé quelques problèmes aux syndicats. Cependant, des solutions acceptables ont pu être trouvées pour chacun d'eux.

* * *

En Suisse romande la FOMH annonçait au début de l'année un intéressant accord, s'engageant dans des voies résolument nouvelles,

conclu avec les métallurgistes vaudois. Il s'agit de la présence syndicale dans l'entreprise, de l'assurance maladie globale et du principe de la création d'un organisme paritaire pour le développement et la coordination des efforts en matière d'institutions de prévoyance. Ainsi la FOMH a fait valoir au groupement des métallurgistes vaudois que l'action traditionnelle des syndicats n'avait plus le même impact sur les travailleurs dont la façon de penser et d'agir, le comportement et l'origine se sont profondément modifiés au cours des ans. Aussi convenait-il de renforcer la présence «visible» en quelque sorte du syndicat sur les lieux du travail.
L'assurance maladie dite globale est aussi réalisée, les primes étant partagées à raison des deux tiers pour le patronat et un tiers pour le travailleur. Quant au troisième volet de ce triptyque, la création d'un organisme paritaire, il est prévu et sera institué au cours de l'année 1971.

Février

Au début du mois, le vieux pionnier syndical Robert Bratschi s'est vu décerner le titre de docteur honoris causa par l'Université de Bâle. Hommage combien mérité à un syndicaliste qui a combattu durant des décennies pour améliorer le sort du travailleur.

* * *

C'est durant ce mois de février que le Conseil fédéral a publié son message ayant trait aux mesures anti-surchauffe. En particulier, la fameuse perception d'un dépôt à l'exportation sous la forme d'une taxe générale de 5% prélevée sur les exportations et créditée à un compte sans intérêt ouvert à chaque exportateur. Les fonds ainsi réunis, qui étaient évalués à environ un milliard de francs par an, auraient été stérilisés et de ce fait soustraits à la circulation monétaire interne. Ces dépôts ne devaient être perçus que pendant trois ans, mais de toute façon pas plus longtemps que l'aurait exigé la situation conjoncturelle.
Estimant que le dépôt à l'exportation est une mesure unilatérale et irrationnelle, l'Union syndicale suisse y a opposé sa théorie tendant à l'assujettissement de toutes les entreprises au versement d'une prime de 3% de la somme brute des salaires et dont le produit serait réservé au préfinancement d'un développement du «second pilier» de la prévoyance vieillesse.
Pour présenter sa proposition, l'Union syndicale a convoqué une conférence de presse pour exposer aux journalistes la solution de rechange qu'elle oppose à la perception d'un dépôt à l'exportation. L'affluence et la vivacité de la discussion ont démontré l'intérêt que la proposition syndicale a suscité.

Mars

Au début du mois le peuple bernois a accepté à une très forte majorité l'additif constitutionnel concernant l'organisation d'un plébiscite dans le Jura ayant pour objet l'autodétermination.
Est-ce le premier pas fait vers un canton du Jura?
L'on ne saurait le dire. Cependant, par leur vote massif en faveur de l'additif constitutionnel, les citoyens du canton de Berne ont manifesté leur intention de trouver une solution au problème jurassien. Ce sont là les conclusions que l'on doit tirer de la votation historique du dimanche 1er mars.

* * *

Au cours de sa session de printemps, le Conseil national refuse le dépôt à l'exportation et renvoie le projet des mesures anti-surchauffe à son auteur, le Conseiller fédéral Celio, chef du Département des finances.

* * *

Un fait réjouissant en ce mois du printemps: l'élection d'un syndicaliste à la tête des PTT. C'est en effet le Conseiller d'Etat neuchâtelois Fritz Bourquin qui a été désigné pour succéder à M. C. F. Ducommun à la Direction générale des PTT.
Fritz Bourquin, un enfant de La Chaux-de-Fonds, fils d'un ancien facteur, émane de la grande famille des syndicalistes. Il a appris le métier d'ébéniste et est devenu secrétaire de la FOBB avant d'entrer dans la politique et de devenir conseiller d'Etat neuchâtelois en 1953. Les syndicalistes suisses se réjouissent de cette élection d'un des leurs à la tête de la plus grande entreprise de notre pays.

Avril

Ce qui ne s'était plus produit depuis quelques années dans notre pays: une grève, celle des travailleurs sur les chantiers de l'entreprises Murer S. A. de Genève. Cette grève qui a soulevé pas mal de passion en Suisse romande a confirmé une fois de plus que, malgré la paix du travail, lorsque la coupe est pleine elle déborde.
Aussi afin d'éviter à l'avenir la répétition de tels incidents, la FOBB a-t-elle invité la Société suisse des entrepreneurs (SSE) à renforcer en commun et rapidement le contrôle de l'application des conventions collectives de travail ainsi que l'information paritaire tant à l'échelon national que sur les plans régionaux et cantonaux.

* * *

Autre fait marquant de ce début de printemps: le renouvellement des conventions collectives de travail dans l'industrie horlogère. Après

de longues négociations, celles-ci ont abouti à un accord assurant le renouvellement de ces conventions pour cinq ans.
Pour l'essentiel, ces accords prévoient la création d'un fond d'investissement – capital retraite géré paritairement. Sa constitution et son fonctionnement seront étudiés au cours des mois à venir par une commission paritaire ad hoc, conseillée par des experts neutres. Les autres points, tels que l'assurance maladie, les allocations pour enfant, la compensation du renchérissement, etc. seront traités plus tard, dans le courant de l'année.

* * *

Hélas, le dernier jour de ce mois, la Suisse du travail est en deuil: Jean Möri est mort!
Homme au grand cœur, il s'en est allé à l'âge de 68 ans arraché aux siens et au mouvement syndical en pleine activité, puisqu'il était le délégué des travailleurs suisses auprès de l'Organisation internationale du travail et le vice-président de son conseil d'administration.

Mai

Le 3 mai les travailleurs de notre pays étaient réunis à l'Eglise du Saint-Esprit à Berne pour rendre un dernier hommage à Jean Möri. Homme d'envergure, connu non seulement dans notre pays, mais bien au-delà de nos frontières, c'est par centaines que des personnalités du monde entier sont venues pour lui rendre un dernier hommage. Syndicalistes, chefs de gouvernements, directeur général du BIT, tous étaient là témoignant ainsi de l'audience, de l'affection et du respect que Jean Möri s'était acquis.

* * *

C'est au cours du mois de mai 1960 que le traité instituant l'Association européenne de libre échange (AELE) est entré en vigueur après ratification par les Etats membres: Danemark, Grande-Bretagne, Norvège, Autriche, Portugal, Suède et Suisse.
Dix ans déjà!
Tandis que la CEE vise aussi à des fins politiques, l'AELE s'est limitée à assurer le libre échange des biens industriels entre les Etats adhérants et à créer un marché européen. Le premier de ces objectifs est atteint. La circulation des biens manufacturés n'est plus entravée par des obstacles douaniers.
Pendant ces dix ans, le commerce des pays de l'AELE a plus que doublé de volume. Les échanges à l'intérieur de l'aire de l'AELE, qui a une centaine de millions d'habitants, ont augmenté de 186%. Parallèlement, le commerce entre la CEE et l'AELE s'est accru de 130%. Le second objectif, le rattachement à la CEE n'a pas pu être réalisé

durant ces dix ans. Mais les perspectives sont aujourd'hui plus favorables, la France ayant modifié son comportement; le climat entre ces deux groupes économiques s'est sensiblement amélioré. Des pourparlers peuvent être entamés sérieusement entre la CEE et les pays AELE afin de grouper ces deux blocs économiques en un seul.

Juin

C'est tout d'abord la votation fédérale sur l'initiative contre la pénétration étrangère.
Comme l'ont prouvé les résultats, la question était chaudement débattue et il s'est trouvé dans notre pays 557 714 citoyens pour accepter l'initiative alors que 654 548 l'ont refusée. On peut presque dire que c'est une victoire des nons à l'arraché! La participation extraordinairement élevée de 75% montre que le peuple s'est senti directement concerné. On n'avait en effet plus enregistré une aussi forte participation depuis le scrutin de 1947 sur l'AVS.
Alors que le Conseil national contre une seule voix, celle de M. Schwarzenbach, et le Conseil des Etats unanime avaient recommandé le rejet de cette initiative, alors que toutes les grandes associations économiques de notre pays, tous les partis à l'exception des socialistes du canton de Zoug et des «Vigilants» de Genève en avaient également recommandé le rejet, on enregistre une très forte minorité acceptante qui doit fournir matière à réflexion.
Ce demi-million de citoyens ayant voté non ne sont pas nécessairement des xénophobes, des racistes. Ils ont exprimé le malaise latent parmi la population suisse qui en a assez des promesses non tenues et de la politique des atermoiements. Le résultat du scrutin du 7 juin 1970 est un avertissement aux autorités comme aussi aux nombreux employeurs qui négligent encore les légitimes exigences sociales des travailleurs.

* * *

Le mois de juin est aussi celui de la session de la Conférence internationale du travail, qui, cette année, a eu le plaisir d'accueillir le président de la République de l'Inde, Son Excellence M. V. Giri, qui fut l'un des fondateurs de l'OIT.

* * *

Deuxième grève «sauvage» dans notre pays, celle qui a été déclenchée à la fabrique de chaussures Savoy qui appartient au groupe Bally. Après trois semaines cependant, les grévistes ont dû capituler. Ce long et douloureux conflit s'est soldé en tout et pour tout par un relèvement des salaires de 5% que la direction de l'entreprise avait par ailleurs consenti avant l'eclatement du conflit. Les grévistes demandaient à l'origine des augmentations nettement plus fortes,

la suppression du travail à la tâche, l'indemnisation des déplacements et tout particulièrement du temps d'attente à la frontière. Suite à cette grève, 60 ouvrier ont perdu leur emploi, les autres ont pu reprendre le travail.
Le coût de la grève est lourd! Le conflit de Stabio démontre une fois encore que les travailleurs qui n'ont pas l'appui d'un syndicat fort sont pratiquement sans défense et condamnés à jouer le rôle du pot de terre face au pot de fer. Mais quelles que puissent être les fautes commises par les ouvriers de Stabio il n'en reste pas moins que les salaires payés dans l'industrie de la chaussure sont scandaleusement bas. Aucun ouvrier ne peut vivre décemment avec cette aumône!

Juillet

Pour la première fois dans notre pays une femme est élue à la présidence d'un grand syndicat. Il s'agit de celui des services publics (VPOD), qui lors de son dernier congrès a désigné Mme Ria Schärer en qualité de présidente de la fédération. Tous les travailleurs syndiqués suisses se sont réjouis de cette élection.

* * *

L'expulsion de 39 grévistes espagnols travaillant en qualité de saisonniers dans une entreprise de la Suisse centrale a soulevé de grosses vagues. Un premier conflit avait pu être évité après que l'employeur, sur pression du syndicat, se fut engagé à assainir et à rendre habitables les locaux dans lesquels étaient logés ses travailleurs. Cependant, de nouveaux litiges ne tardèrent pas à se faire jour étant donné que l'entreprise refusa de payer les indemnités pour jours fériés. Les travailleurs espagnols virent là une violation du contrat et se mirent en grève. Ce qui entraîna leur expulsion par la Police des étrangers de Nidwald. Cette expulsion est certainement basée sur une loi fédérale datant du début des années trente, selon laquelle peuvent être expulsés des étrangers qui «abusent de l'hospitalité suisse par des contraventions graves ou réitérées». Juridiquement il semblerait donc que la Police des étrangers soit couverte. Reste à savoir s'il s'agit d'une mesure justifiée et si l'on a usé avec discernement de ce droit d'expulsion. Il n'est pas indiqué que la Police des étrangers intervienne dans des conflits de travail de cette nature. Ce procédé sent le fascisme. Ce n'est pas de cette façon que nous comprenons la liberté que nous devons accorder aux travailleurs étrangers.

Août

En pleine période de vacances, le vice-président de l'Union syndicale suisse, Georges Diacon, a fêté son soixantième anniversaire.

Chef syndicaliste particulièrement profilé, il a suivi toute la filière du militant syndical de base jusqu'au poste de commande. Félicitations!

* * *

L'Union internationale des travailleurs de l'alimentation a fêté son cinquantenaire au cours d'un congrès tenu à Zurich. C'est dans cette ville que cette Internationale fut fondée. Au cours de ce congrès, Guido Nobel, secrétaire de l'Union syndicale suisse a prononcé une allocution dans laquelle il a lancé un sérieux avertissement au patronat lui rappelant que la paix du travail n'est pas une institution sacrosainte et immuable et qu'à l'avenir pour la conserver il faudra la payer à son prix.

* * *

La Fédération suisse du personnel des services publics a publié une intéressante étude sur la médecine du travail. En 1957 une commission mixte de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a donné la définition suivante de la médecine du travail:

«La médecine du travail a pour but de promouvoir et de maintenir le plus haut degré de bien-être physique, mental et social des travailleurs dans toutes les professions; de prévenir tout dommage causé à la santé de ceux-ci par les conditions de leur travail, de les protéger dans leur emploi contre les risques résultant de la présence d'agents préjudiciables à leur santé; de placer et de maintenir le travailleur dans un emploi convenant à ses aptitudes physiologiques et psychologiques, en somme d'adapter le travail à l'homme et chaque homme à sa tâche.»

Une commission interne de la VPOD, sous la présidence du Dr Marc Oltramare, médecin d'entreprise, a soumis au congrès de ce syndicat un rapport qui aboutit aux conclusions suivantes:

«Il existe actuellement de nombreuses lacunes, ainsi qu'une grande complexité dans l'organisation de la protection de la santé des travailleurs en Suisse. Son développement harmonieux devrait constituer une des préoccupations essentielles de tous les syndicalistes.»

Septembre

Deuxième initiative soumise au peuple suisse dans le courant de cette année: celle dite «pour le droit au logement».
Elle fut lancée par le «Mouvement populaire des familles» et souleva un intérêt évident dans l'ensemble de notre pays. Les initiateurs demandaient en effet d'inclure dans la constitution fédérale le texte suivant:

«La Confédération reconnaît le droit au logement et à cet effet prend les mesures nécessaires pour que les familles et les personnes seules puissent obtenir un logement répondant à leurs besoins et dont le loyer ou le coût n'excède pas leur capacité financière. Les lois édictées en vertu de cet alinéa seront exécutées avec le concours des cantons; appel pourra être fait à la collaboration de corporations de droit public et privé.
Si, néanmoins, il y a pénurie de logements dans un canton ou une agglomération, la Confédération prend, en collaboration avec le canton intéressé, les mesures temporairement nécessaires pour y protéger toutes les familles et personnes locataires contre la résiliation des baux sans justes motifs, la fixation des loyers à un niveau excessif et toutes autres exigences abusives.»

Le peuple a repoussé de justesse cette initiative, par 359 746 non contre 344613 oui. Les Etats l'ont repoussée à une confortable majorité. Ainsi pour des raisons qui échappent au bon sens, une initiative qui répondait de toute évidence à l'intérêt des locataires non seulement dans les villes mais dans toutes les régions a été rejetée puisque la double majorité des voix et des Etats n'a pas été obtenue.
Les adversaires de l'initiative ont clamé bien haut que ce ne sont pas des mots mais des faits que l'on voulait. Il s'agit maintenant d'exiger ces actes. Le Conseil fédéral a fait des promesses. Il devra les tenir.

* * *

Au cours de ce mois de septembre 1970, les syndicalistes valaisans ont fêté leur cinquantenaire. Lors d'une manifestation à laquelle les notables du canton avaient tenu à participer, le président du Conseil d'Etat Ernest de Rothen a apporté les vœux du gouvernement au Cartel syndical du Valais.

Octobre

La Fédération des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) a renouvelé avec Chocosuisse, l'organisation des fabricants de chocolats, la convention collective marquant un important renforcement des positions syndicales et assurant aux travailleurs de notables améliorations. Pour la première fois, dans cette branche, la FCTA a obtenu l'assujettissement des non syndiqués au paiement d'une contribution professionnelle de 5 fr. par mois. Son produit servira d'une part à couvrir les frais d'application de la convention collective et d'autre part à constituer un fonds paritaire pour stimuler la formation professionnelle et syndicale et aussi pour financer des œuvres sociales.

* * *

A grand renfort de publicité le Conseiller national Schwarzenbach et ses adhérants annoncent le lancement d'une nouvelle initiative visant cette fois-ci à percevoir des entreprises occupant des travailleurs étrangers une taxe supplémentaire correspondant à 20% de la somme globale des salaires versés à ces étrangers.
A l'heure où l'auteur rédige ces lignes l'on n'a plus rien entendu de cette initiative. Personne ne sait si effectivement la cueillette des signatures a commencé et si elle aboutira.

* * *

Parmi les principales décisions prises au cours de la session parlementaire d'automne il y a lieu de relever l'augmentation de 10% des rentes AVS/AI décidée dès le 1er janvier 1971. Cette mesure est transitoire, en attendant que la 8e revision soit sous toit.
Autre fait historique, le Conseil des Etats qui avait à se prononcer sur l'article constitutionnel prévoyant l'introduction du suffrage féminin sur le plan fédéral, l'a accepté par trente voix sans opposition. Il y a là une heureuse évolution qui mérite d'être relevé.

* * *

A la fin de ce mois, le plus grand syndicat affilié à l'Union syndicale suisse, la FOMH, a tenu son congrès trisannuel à Lausanne.
Ce congrès a démontré que la réalité syndicale de la FOMH est autre que celle qui apparaît dans le miroir déformant de ses critiques et que la paix du travail n'est pas comme on le prétend un fétiche, mais un moyen efficace d'action. C'est en tout cas ce qui ressort de la résolution votée à l'unanimité par le congrès:

«Le congrès rappelle à l'opinion publique que la FOMH considère la politique conventionnelle comme un moyen de l'action syndicale et non comme un but. Cette politique ne se justifie pour le travailleur que par ses résultats. C'est là l'expression d'un choix périodiquement discuté et démocratiquement approuvé par la majorité de ses membres.»

Novembre

Nouvelle votation fédérale concernant cette fois-ci le régime des finances. Le projet du gouvernement est accepté par le peuple puisque 366 096 citoyens l'ont accepté, alors que 296 920 seulement l'ont repoussé. Le peuple s'est donc prononcé positivement. Mais les voix négatives l'ont emporté dans onze cantons et quatre demi-cantons. Ce rejet de la majorité des Etats est déterminant. C'est la quatrième fois seulement depuis la création de notre Etat fédératif en 1848 qu'une votation donne deux résultats différents et que le rejet doit être enregistré par la seule majorité des Etats.

* * *

L'expansion économique est accompagnée d'une mobilité plus grande de la main-d'œuvre et de la population. Les transferts d'un canton à l'autre sont nombreux. Malheureusement, les enfants en âge de scolarité en sont souvent les victimes. En effet, les programmes d'enseignement, le début de l'année scolaire, la durée de la scolarité obligatoire varient d'un canton à l'autre. Trop d'enfants ont de ce fait de la peine à s'adapter aux réalités nouvelles et souvent perdent une année. Une coordination s'impose depuis longtemps. C'est sous la pression de l'opinion des cantons qu'enfin lors de la dernière conférence des directeurs de l'instruction publique il a été mis au point un concordat sur la coordination scolaire qui doit créer les conditions d'une collaboration intercantonale dans ce domaine. Il s'agit avant tout de développer l'école et d'harmoniser les législations scolaires de façon à ce que le début de la scolarité obligatoire soit fixée à six ans dans tous les cantons, la durée de la scolarité soit d'au moins neuf ans, alors que l'année scolaire commence en automne.
Les commissions de coordination sont au travail et préparent une réforme générale de l'enseignement primaire et secondaire. Tout est donc en mouvement. Il appartiendra aux organisations politiques, civiques et syndicales de pousser à la roue pour l'accélérer! Cette tentative de coordination annonce-t-elle la fin du fédéralisme et des cloisonnements et peut-on espérer qu'à l'harmonisation scolaire suivra l'harmonisation des législations fiscales?
Le moins que l'on puisse dire c'est que cela est urgent.

* * *

Depuis la prise du pouvoir, la junte des colonels grecs a dissout 250 syndicats. En outre, 122 militants syndicaux sont incarcérés depuis au moins trois ans. Ce sont là des constatations d'une commission d'enquête de l'Organisation internationale du travail instituée à la suite de plaintes formulées lors de la Conférece internationale du travail de 1968.
Ainsi il s'avère que la Grèce ne respecte pas les deux conventions – qu'elle avait signées – sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (N° 87) et sur le droit d'organisation et de négociations collectives (N° 98). Le travail de la commission n'a pas été facilité par les responsables au pouvoir, ceux-ci ayant refusé à la commission d'enquête d'entendre certains témoins, si bien que cette commission dut renoncer d'enquêter en Grèce. Le BIT a invité le gouvernement grec à rétablir intégralement les libertés syndicales. Sans succès évidemment!

Décembre

Le fait le plus marquant de ce dernier mois de 1970 est certainement la signature de la convention dite de la paix du logement entre

l'Union syndicale suisse et les milieux immobiliers de Suisse romande.
Dans le dernier numéro de la *Revue syndicale* nous avons publié tous les détails concernant ces accords. Dans cette brève rétrospective nous nous bornerons à relever que si c'est l'Union syndicale suisse qui a pris en main la défense des intérêts des locataires cela a été diversément commenté et apprécié en Suisse romande. Il était évident que les associations telles que le Mouvement populaire des familles, pour n'en citer qu'un, n'apprécieraient pas particulièrement le fait d'avoir dû rester sur la touche. Cependant, il y a lieu de rappeler que si l'on voulait arriver à un but rapidement, ce qui était nécessaire pour les locataires qui voyaient à la fin de l'année 1970 toutes mesures protectionnistes disparaître, il fallait trouver une solution immédiate. Or, ce n'est pas en discutant avec toute une kyrielle d'associations – qui toutes ont un intérêt certain à défendre les locataires – que l'on pouvait arriver à chef. Il fallait nécessairement se limiter à une seule organisation et si c'est l'USS qui a été choisie, les autres associations n'en perdent pas pour autant leur importance. Pour ce premier stade il était opportun que l'USS agisse au nom des locataires de Suisse romande. Il ne s'agit nullement d'évincer qui que ce soit, ni le MPF, ni l'AVLOCA ou d'autres associations. Simplement, depuis bien avant les discussions de l'initiative sur le droit au logement les pourparlers étaient entamés. Il était judicieux que ces pourparlers soient menés à chef. Par la suite, il est évident que d'autres associations pourront à leur tour faire du travail utile dans l'application de la convention signée.
A réitérées reprises l'on a critiqué un certain manque de dynamisme à l'USS. Ces mêmes détracteurs seraient mal venus de critiquer maintenant cette action qui doit apporter un apaisement dans le domaine du logement en Suisse romande.

* * *

Ce mois de décembre est encore marqué par la lutte des travailleurs espagnols contre la sanglante tyrannie de Franco. A Burgos, six patriotes basques risquent la peine de mort. Ce procès a déclenché dans le monde entier une vague d'hostilité contre le gouvernement espagnol. Notre pays aussi a manifesté pour la libération des accusés de Burgos.
Malheureusement, à Berne et à Genève, ces manifestations ont dégénéré, tourné à l'émeute et certains extrêmistes en ont profité pour déclencher des bagarres et pour alimenter leur soif de violence. Oubliant les raisons primaires de ses manifestations qui devaient se passer dans le calme, ces aventuriers de la violence ont désservi gravement la cause, laissant libre cours à leur besoin de destruction.

* * *

Ainsi cahin-caha, accompagné de brutalité policière, de répressions, de procès, de tueries, on est arrivé à la fin de cette année septante, Une fois de plus Noël a fait naître dans les cœurs des hommes l'espoir que l'année qui vient de s'ouvrir soit meilleure et que cette parole que l'on répète depuis des siècles le 25 décembre: «Paix sur la terre parmi les hommes de bonne volonté» puisse enfin être réalisée.
Ce sont là nos vœux pour l'année qui vient de naître!

Esquisse d'une conception de la participation des travailleurs aux décisions sur le plan de l'entreprise

Le dernier congrès ordinaire de l'Union syndicale, réuni en 1969, a été saisi de diverses propositions concernant la participation des travailleurs aux décisions. Il les a acceptées. Par la suite, le Comité syndical a institué une commission spéciale et l'a chargée d'élaborer l'esquisse d'une conception de la participation. Le document mis au point par la commission ne constitue pas un programme définitif, mais une base de discussion. La commission et le Comité syndical sont d'avis que les organes centraux de l'Union syndicale ne sauraient déterminer ce programme sans discussions préalables au sein des fédérations et de leurs sections. Aussi le Comité syndical invite-t-il tous les membres – qu'ils occupent une charge ou non – à étudier et à discuter cette esquisse et à communiquer leurs critiques et leurs suggestions au secrétariat de l'Union syndicale d'ici à la fin du mois de mars 1971. La commission les étudiera, en tiendra compte dans la mesure du possible et, éventuellement, modifiera le projet que nous publions ci-dessous avant de le soumettre au Comité syndical. Cette manière de procéder nous paraît conforme à l'idée même de la participation.

La participation (aux décisions étant toujours sous-entendu) est devenue une exigence générale, toujours plus vivement affirmée dans des milieux toujours plus larges. Les femmes, les étudiants, les prêtres, d'autres encore veulent participer. Pour les travailleurs, la participation est une revendication liée aux origines mêmes du syndicalisme. L'histoire des syndicats, c'est l'histoire de la lutte du monde du travail pour affirmer et conquérir, face à l'oppression et à l'exploitation, une position impliquant la négociation d'égal à égal et dans la dignité, le droit des travailleurs d'être consultés sur les décisions qui les concernent et d'y participer – pour qu'elles ne